

# En bref

*Un aperçu clair et net de l'exposé-sondage du CCSP*

Le Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public

Cette page synthèse  
donne un aperçu  
des concepts clés  
de l'exposé-sondage  
*Le Cadre conceptuel  
de l'information  
financière dans  
le secteur public.*

**Objectifs  
du projet :**

Le CCSP se propose d'apporter des changements à son cadre conceptuel et à son modèle d'information pour les raisons suivantes :

- il est nécessaire pour un normalisateur de revoir périodiquement son cadre conceptuel pour s'assurer qu'il demeure pertinent;
- des demandes ont été formulées pour que le cadre conceptuel actuel fasse l'objet d'un examen qui déterminerait s'il est bien ancré dans l'environnement du secteur public et qu'il le reflète adéquatement;
- certaines questions soulevées au niveau des normes ayant amené les parties prenantes à mettre en cause les fondements de l'information financière du secteur public, il était nécessaire de confirmer qu'ils restaient appropriés.

**État d'avancement  
du projet :**

La dernière phase de consultation est en cours.

**À venir :**

Les commentaires reçus nous aideront à parachever le cadre conceptuel et le modèle d'information révisés.

**Fin de la période  
de consultation :**

Le 12 mai 2021

**Pour répondre  
au document  
de consultation :**

Rendez-vous sur la [plateforme Tribune.FRASCANADA.CA](https://tribune.frascanada.ca) ou faites parvenir une [lettre de commentaires](#).

# En bref

*Un aperçu clair et net de l'exposé-sondage du CCSP*

Le Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public

## Un aperçu clair et net du projet de cadre conceptuel révisé

|   |    |
|---|----|
| Caractéristiques des entités du secteur public                                      | 3  |
| Qu'est-ce qui est nouveau?  | 4  |
| Objectif de l'information financière  | 5  |
| Qu'est-ce qui est nouveau?  | 6  |
| Rôle des états financiers dans l'information financière                             | 7  |
| Fondements des états financiers   | 8  |
| Qu'est-ce qui est nouveau?  | 8  |
| Objectifs des états financiers  | 9  |
| Qu'est-ce qui est nouveau?  | 10 |
| Caractéristiques qualitatives des informations présentées dans les états financiers | 11 |
| Éléments constitutifs des états financiers  | 12 |
| Qu'est-ce qui est nouveau?  | 12 |
| Comptabilisation  | 13 |
| Qu'est-ce qui est nouveau?  | 13 |
| Exceptions à la comptabilisation  | 14 |
| Concepts relatifs à la mesure   | 15 |
| Qu'est-ce qui est nouveau?  | 15 |
| Concepts relatifs à la présentation   | 16 |
| Incidences du cadre conceptuel proposé sur les entités du secteur public            | 17 |
| Incidence du cadre conceptuel proposé sur le Manuel du secteur public               | 18 |

# En bref

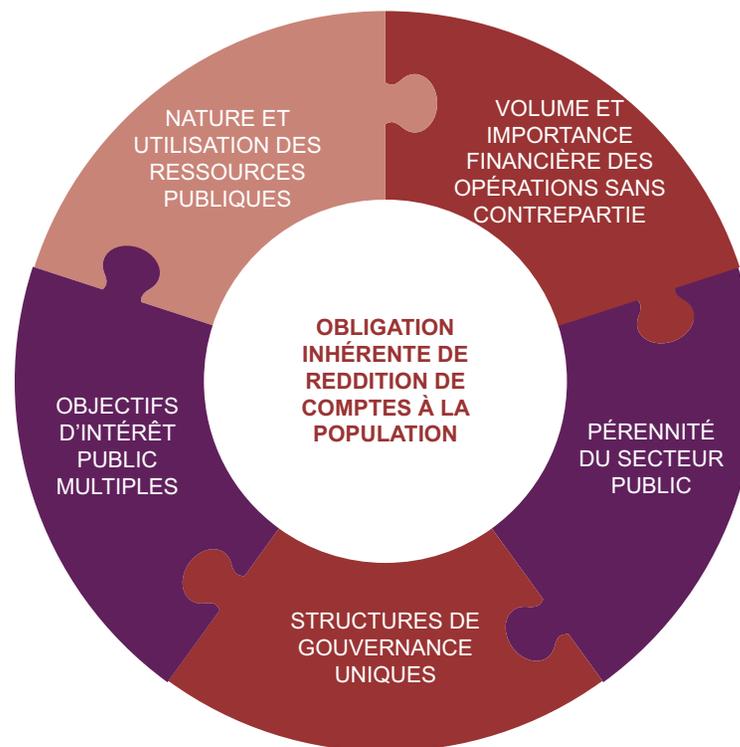
Un aperçu clair et net de l'exposé-sondage du CCSP

Le Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public

## Quelles sont les caractéristiques des entités du secteur public?

Établir les caractéristiques des entités du secteur public permet d'aboutir à des concepts et des normes qui sont appropriés à ce secteur.

Les entités du secteur public existent pour servir la population. Les caractéristiques essentielles des entités du secteur public sont les suivantes :



L'obligation inhérente de reddition de comptes à la population est la caractéristique primordiale des entités du secteur public parce que :

- des ressources publiques sont confiées à ces entités;
- celles-ci sont responsables de l'utilisation, de la gestion et de la préservation de ces ressources.

# En bref

*Un aperçu clair et net de l'exposé-sondage du CCSP*

Le Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public



## Qu'est-ce qui est nouveau?

---

Selon ce que certains répondants à l'énoncé de concepts ont fait remarquer :

- les caractéristiques ne s'appliquent pas toutes à l'ensemble des entités du secteur public (plus précisément, elles ne s'appliquent pas toutes aux composantes d'un gouvernement et aux organismes publics);
- il faudrait ajouter aux caractéristiques la pérennité des gouvernements.

**Applicabilité des caractéristiques aux composantes d'un gouvernement et aux organismes publics** : le CCSP a ajouté dans tout le chapitre 2 du cadre conceptuel proposé des explications sur l'applicabilité des caractéristiques aux composantes d'un gouvernement et aux organismes publics. Ces passages permettent aux composantes d'un gouvernement et aux organismes publics de se reconnaître dans les caractéristiques. De plus, le CCSP reconnaît que plusieurs caractéristiques ne s'appliquent pas à toutes les entités du secteur public (notamment en situation monopolistique).

**Pérennité du secteur public** : cette caractéristique ajoutée par le CCSP englobe la pérennité des gouvernements.

## Quel est l'objectif de l'information financière?

L'objectif de l'information financière dans le secteur public est la reddition de comptes.

C'est cet objectif qui détermine l'objet de l'information. Les caractéristiques qualitatives des informations financières et les concepts relatifs à la comptabilisation, à la mesure et à la présentation découlent logiquement de cet objectif.

L'objectif de l'information financière conduit à déterminer à qui l'entité du secteur public a l'obligation de rendre des comptes (c'est-à-dire les utilisateurs principaux) et ce sur quoi porte cette obligation (c'est-à-dire les objets généraux de reddition de comptes des rapports financiers).

### **Utilisateurs principaux**

La population et ses représentants élus ou nommés sont les utilisateurs principaux des rapports financiers des entités du secteur public.

Une reddition de comptes complète et transparente facilite la prise de décision pour tous les utilisateurs.

### **Servir la population**

La raison d'être de l'entité du secteur public est de servir la population. Il importe donc de définir et de mesurer la capacité ou l'aptitude de cette entité à servir la population (sa « capacité de service »).

### **Objets généraux de reddition de comptes de l'information financière**

Les objets généraux de reddition de comptes sur lesquels devraient porter les rapports financiers des entités du secteur public sont :

- l'état des finances de l'entité (un aspect de sa capacité de service);
- la performance financière de l'entité (un aspect de la variation de sa capacité de service);
- la mesure dans laquelle l'entité s'est conformée à ses autorisations et son plan financiers.

# En bref

*Un aperçu clair et net de l'exposé-sondage du CCSP*

Le Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public



## Qu'est-ce qui est nouveau?

---

**Élargissement de la notion de capacité de service** : pour donner suite aux commentaires des répondants à l'énoncé de concepts, le CCSP a décidé d'inclure dans les explications relatives aux objets généraux de reddition de comptes de l'information financière une notion élargie de la capacité de service. C'est que la capacité de service est sous-jacente à ces objets généraux de reddition de comptes; en effet :

- l'information relative à l'état des finances renseigne sur la capacité de service de l'entité;
- l'information relative à la performance financière renseigne sur l'incidence qu'ont sur la capacité de service de l'entité ses décisions, opérations et autres événements de l'exercice.

**Le terme « capacité de service » ne remplacerait aucune autre appellation actuellement employée dans les états financiers.**

## Dans l'information financière, quel est le rôle des états financiers?

Les états financiers sont une composante fondamentale de l'information financière des entités du secteur public.

Les informations fournies dans les états financiers d'une entité ne lui permettent de s'acquitter de son obligation de reddition de comptes qu'à certains égards.

Les états financiers n'en sont pas moins une composante essentielle de l'information financière du secteur public :

- c'est par eux que les entités du secteur public répondent de leur gestion des finances et des ressources publiques;
- particulièrement lorsqu'ils sont audités, ils constituent un point d'ancrage important pour les autres instruments d'information financière et de reddition de comptes de l'entité.

## Quels sont les fondements des états financiers?

Les quatre fondements des états financiers sont liés aux décisions de base que prennent les normalisateurs avant d'établir les concepts et normes relatifs aux états financiers.

1. **Détermination de l'entité comptable** : les états financiers sont établis pour présenter les affaires financières, les ressources économiques et les obligations économiques d'une entité comptable isolable (y compris ses composantes et organismes).
2. **Contrôle** : c'est sur la base du contrôle que l'on détermine quelles ressources économiques et quelles autres entités se rattachent à l'entité comptable.
3. **Unité de mesure** : le dollar canadien, sans ajustement pour tenir compte de l'évolution du pouvoir d'achat.
4. **Méthode de comptabilité** : la comptabilité d'exercice.



### Qu'est-ce qui est nouveau?

**Concept de contrôle** : même si les répondants à l'énoncé de concepts étaient majoritairement pour l'inclusion et la description du concept de contrôle dans le cadre conceptuel proposé, bon nombre d'entre eux n'étaient pas satisfaits de la manière dont ce concept était décrit. Ils estimaient que la description contredisait en partie le texte du chapitre SP 1300, « Périmètre comptable du gouvernement ».

Le CCSP a donc modifié cette description de manière à ce que cet élément du cadre conceptuel proposé s'appuie sur les normes du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* (le « Manuel du secteur public ») et les complémente plutôt que d'entrer en conflit avec elles.

**Capacité de service** : puisqu'il n'est possible de mesurer et de présenter qu'une partie de la capacité de service de l'entité dans les états financiers, celle-ci est retirée des fondements des états financiers. C'est maintenant dans les chapitres 3 et 4 du cadre conceptuel proposé qu'il en est question.

## Quels sont les objectifs des états financiers?

Les objectifs des états financiers permettent de déterminer les types d'informations à inclure dans les états financiers pour atteindre l'objectif global de reddition de comptes.

**Détermination du périmètre** : les états financiers doivent présenter un compte rendu global de la nature et de l'étendue des affaires financières de l'entité. Ils doivent aussi rendre compte des ressources économiques contrôlées par l'entité et des obligations économiques dont elle doit s'acquitter, y compris celles de ses composantes et des organismes qu'elle contrôle.

**Présentation de la situation financière** : il s'agit de décrire les ressources économiques et les obligations économiques de l'entité à la fin de l'exercice.

**Présentation de l'évolution de la situation financière** : il s'agit de décrire l'origine, l'affectation et la consommation des ressources économiques de l'entité ainsi que la façon dont l'entité a financé ses activités et fait face à ses besoins de trésorerie au cours de l'exercice.

**Comparaison de la performance financière réelle avec celle prévue au budget** : la comparaison entre les résultats réels et les résultats budgétés n'a de sens que lorsque le budget est établi selon la même méthode de comptabilité, suit les mêmes principes comptables, porte sur le même périmètre d'activités et utilise les mêmes classements que les états financiers. Pour que la reddition de comptes soit optimale, les utilisateurs des états financiers doivent comprendre les informations qui leur sont fournies.

# En bref

## Un aperçu clair et net de l'exposé-sondage du CCSP

### Le Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public

**Présentation des cas de non-respect des autorisations financières** : les états financiers doivent fournir des informations utiles pour montrer si l'entité a su gérer ce qui suit dans le respect des autorisations financières pertinentes :

- ses affaires financières;
- ses ressources économiques;
- ses obligations économiques.

Ils doivent donner des informations qui permettent aux utilisateurs de juger de l'importance et des conséquences financières des cas de non-conformité.

**Présentation des risques et incertitudes** : les états financiers doivent fournir des informations qui décrivent les risques et incertitudes susceptibles d'avoir une incidence sur la situation financière ou l'évolution de la situation financière de l'entité. Ces informations sont utiles pour évaluer les risques et incertitudes, ainsi que leur gestion par l'entité.



#### Qu'est-ce qui est nouveau?

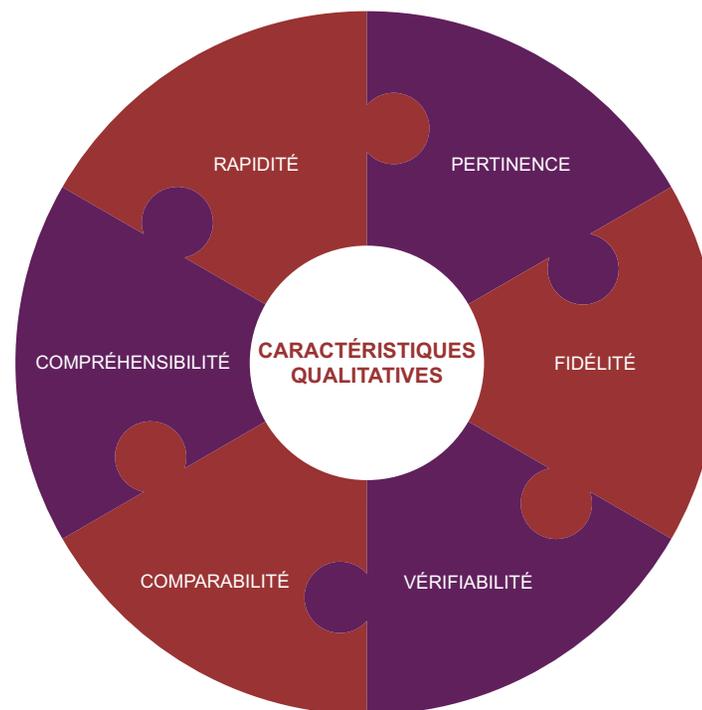
**Objectif n° 2 – Présentation de la situation financière** : pour donner suite aux commentaires suscités par l'énoncé de concepts, la description de l'objectif précise maintenant que la présentation de la situation financière comporte de multiples aspects, tels que la présentation de ce qui suit :

- les actifs financiers et non financiers de l'entité;
- les passifs financiers et non financiers de l'entité;
- l'indicateur de l'actif financier net ou du passif financier net de l'entité (indicateur actuellement appelé « dette nette », que nous proposons dans l'exposé-sondage *Projet de chapitre SP 1202, «Présentation des états financiers»* de renommer);
- l'actif net ou le passif net de l'entité, c'est-à-dire la mesure de sa situation financière nette;
- les différentes sources (ou composantes) de l'actif net ou du passif net.

## Quelles sont les caractéristiques qualitatives des informations présentées dans les états financiers?

Les caractéristiques qualitatives sont les attributs qui rendent les informations fournies dans les états financiers utiles à la reddition de comptes.

Les caractéristiques qualitatives des informations présentées dans les états financiers sont :



Le CCSP est d'avis que l'établissement des états financiers doit viser l'équilibre entre les différentes caractéristiques qualitatives.

Pour qu'un équilibre adéquat entre les caractéristiques qualitatives puisse être atteint, le CCSP propose d'inclure dans les aspects connexes à considérer, outre la question de l'équilibre avantages-coûts qui figure déjà dans le cadre conceptuel existant, le **caractère significatif** et la **prudence**.

## Quels sont les éléments constitutifs des états financiers?

Les éléments constitutifs sont la matière première servant à construire les états financiers.

Ces éléments sont :

- les actifs;
- les passifs;
- les revenus;
- les charges.

Les définitions actuelles d'« actif » et de « passif » sont modifiées de manière à être rédigées au singulier et selon des structures parallèles.

La définition de « revenu » exige désormais que les variations des actifs et des passifs entraînent une augmentation de l'actif net ou une diminution du passif net. De même, la définition de « charge » exige désormais que les variations des actifs et des passifs entraînent une diminution de l'actif net ou une augmentation du passif net.

Dans le cadre conceptuel existant du CCSP, cet effet n'est mentionné que dans les indications relatives aux définitions de « revenus » et de « charges ».

### Importance de tous les éléments

Les revenus et les charges sont définis en termes de variations des actifs et des passifs. Ils n'en sont pas pour autant moins importants, pour les besoins de la reddition de comptes, que les actifs et les passifs.

### Les flux reportés ne sont pas des éléments constitutifs des états financiers

Les éléments constitutifs des états financiers sont définis en termes de ressources et obligations économiques et de leurs variations. Les flux reportés qui ne répondent pas à la définition d'un actif ou d'un passif ne doivent donc pas figurer dans les états financiers.



### Qu'est-ce qui est nouveau?

**Définition des ressources économiques et des obligations économiques** : à la demande des répondants à l'énoncé de concepts et en raison du grand nombre d'occurrences des termes « ressource économique » et « obligation économique » dans le cadre conceptuel proposé, le CCSP a décidé d'y ajouter les définitions de ces termes. Ces définitions cadrent avec les indications des chapitres SP 3200, « Passifs », et SP 3210, « Actifs ».

## Qu'est-ce que la comptabilisation?

La comptabilisation est l'inclusion d'un élément, d'une opération ou d'un autre événement dans un ou plusieurs états financiers.

La comptabilisation exclut la présentation d'informations dans les notes complémentaires.

### Comptabilisation

On comptabilise un élément, une opération ou un autre événement dans les états financiers lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- l'élément ou l'opération ou autre événement répond à la définition d'un élément constitutif des états financiers;
- la rentrée des avantages économiques futurs associés à l'élément – ou la renonciation à ces avantages – est attendue;
- l'élément ou l'opération ou autre événement peut être mesuré.

### Décomptabilisation

La décomptabilisation consiste à supprimer des états financiers la totalité ou une partie d'un élément antérieurement comptabilisé. Elle a normalement lieu dans les cas suivants :

- lorsque tout ou partie d'un élément ne répond plus à la définition d'un actif ou d'un passif;
- lorsque la rentrée des avantages économiques futurs associés à l'élément – ou la renonciation à ces avantages – n'est plus attendue;
- lorsqu'il n'est plus possible de mesurer l'élément.



### Qu'est-ce qui est nouveau?

**Critères de décomptabilisation** : en réponse aux commentaires suscités par l'énoncé de concepts, le CCSP a décidé de revoir les critères de décomptabilisation pour qu'ils soient l'inverse des critères de comptabilisation généraux.

Ces améliorations rendent les critères de décomptabilisation autonomes par rapport aux critères de comptabilisation généraux.

## Que propose de faire le CCSP des exceptions à la comptabilisation?

Le CCSP propose que les exceptions à la comptabilisation dans les états financiers soient déplacées vers la norme révisée sur la présentation des états financiers (le chapitre SP 1202 [en projet]) en attendant qu'il examine le sujet.

Ces exceptions relèvent de décisions d'ordre normatif et n'appartiennent pas aux fondements conceptuels des états financiers.

Le cadre conceptuel du Manuel du secteur public prévoit des exceptions à la comptabilisation dans les états financiers. Elles visent :

- les ressources naturelles dévolues;
- des terres du domaine public dévolues;
- toutes les œuvres d'art et tous les trésors historiques;
- les éléments incorporels dévolus ou créés.

Ces éléments n'étaient pas comptabilisés du fait que leurs coûts, leurs avantages et leur valeur économique ne pouvaient être quantifiés de façon raisonnable et vérifiable selon les méthodes existantes.

Le CCSP a conclu que ces exceptions pragmatiques étaient sans fondement conceptuel et devraient donc être retirées du cadre conceptuel, mais il estime tout de même souhaitable de les conserver pour le moment. Il propose de les déplacer pour qu'elles se trouvent désormais dans la norme révisée sur la présentation des états financiers, le chapitre SP 1202 [en projet]. Il pourra ainsi les prendre en considération dans l'établissement de son programme de travail futur.

## Quels sont les concepts relatifs à la mesure?

La mesure (aussi appelée « évaluation ») est le processus de détermination du montant auquel chaque élément, opération ou autre événement est à comptabiliser dans les états financiers, ou le résultat de ce processus.

### La base de mesure

La base de mesure est la caractéristique de l'actif ou du passif d'après laquelle on le quantifie, par exemple son coût historique ou sa juste valeur.

Plusieurs caractéristiques de la sorte peuvent servir à la mesure initiale ou ultérieure dans les états financiers.

Le CCSP réitère sa décision de maintenir le coût historique comme base de mesure principale, tout en reconnaissant la possibilité qu'il puisse exiger l'utilisation d'autres bases de mesure dans les normes si cela est nécessaire à l'atteinte de l'objectif redditionnel.

L'imposition par le CCSP d'une base de mesure autre que le coût historique serait d'ordre normatif. Cette décision serait prise en fonction de l'amélioration qu'elle apporterait aux informations communiquées à des fins redditionnelles.



### Qu'est-ce qui est nouveau?

**Continuité d'activité** : à la suite des commentaires suscités par l'énoncé de concepts, le CCSP a apporté des améliorations aux passages qui concernent la continuité d'application pour qu'ils reflètent la situation du secteur public canadien, par exemple en tenant compte de la pérennité des gouvernements.

## **Qu'est-ce que la présentation et pourquoi a-t-on besoin de concepts relatifs à la présentation?**

Le CCSP estime que des concepts généraux de présentation et des indications générales à ce sujet sont requis pour améliorer la compréhension et la cohérence des informations présentées dans les états financiers et ainsi en rehausser la valeur redditionnelle.

La présentation comprend :

- la comptabilisation et la communication, de manière distincte ou regroupée en totaux, des éléments et des opérations ou autres événements dans le corps même des états financiers;
- la fourniture d'informations dans les notes et tableaux complémentaires.

L'objectif de la présentation est d'optimiser la valeur redditionnelle des informations pour leurs utilisateurs. Elle doit aussi donner une image financière cohérente des activités économiques de l'entité, de façon :

- à atteindre l'objectif de l'information financière;
- à atteindre les objectifs propres aux états financiers;
- à tenir compte des caractéristiques qualitatives des informations présentées dans les états financiers et les aspects connexes à considérer;
- à présenter une image fidèle.

## **Quelles sont les incidences du cadre conceptuel proposé sur les entités du secteur public?**

Le CCSP commencera à se servir du cadre conceptuel révisé après l'avoir publié. Les concepts revus le guideront dans l'élaboration ou la modification des normes.

Pour la plupart des entités comptables, il est prévu que les changements apportés par rapport au cadre conceptuel existant n'aient pas d'effet immédiat sur les états financiers.

Les entités seraient tenues de se référer au cadre conceptuel révisé dans les cas où aucune norme ne s'applique expressément à la ressource économique, l'obligation économique ou l'opération ou autre événement en présence. Le cadre conceptuel révisé s'appliquerait alors prospectivement.

L'application des nouveaux concepts de présentation du chapitre 10 du cadre conceptuel révisé pourrait mener les entités à réexaminer la nature, l'étendue et la structure des informations qu'elles fournissent dans leurs états financiers.

## Quelle est l'incidence du cadre conceptuel proposé sur le Manuel du secteur public?

Une série de modifications corrélatives touchant divers chapitres du Manuel du secteur public est proposée dans le but d'en assurer la cohérence avec le cadre conceptuel proposé. Il s'agit de modifications de forme.

Le CCSP prévoit de publier les modifications définitives après avoir parachevé le cadre conceptuel proposé. Tout comme celui-ci, elles prendront effet dès leur publication.

Les modifications corrélatives proposées comprennent le retrait du cadre conceptuel actuel, une définition révisée du caractère significatif (ou « importance relative »), et d'autres changements, qui portent sur ce qui suit :

- les références au cadre conceptuel dans le Manuel du secteur public;
- les normes d'application générale, soit les chapitres SP 3200, « Passifs », et SP 3210, « Actifs »;
- le chapitre SP 3400, « Revenus »;
- la Préface des Normes comptables pour le secteur public, pour y prendre acte du Cadre conceptuel;
- le chapitre SP 2100, « Informations à fournir sur les méthodes comptables », pour tenir compte de l'utilisation des technologies nouvelles pour la présentation des informations dans les notes;
- les mentions de l'incertitude relative à la mesure, en particulier le titre du chapitre SP 2130, « Incertitude relative à la mesure », qui deviendra « Incertitude relative à l'estimation », car la norme ne parle en fait que de cette dernière incertitude;
- les mentions de la capacité de service, qui est définie dans le cadre conceptuel proposé de manière beaucoup plus large que dans le Manuel du secteur public actuel;
- les mentions de la fiabilité, cette caractéristique étant remplacée, dans le cadre conceptuel proposé, par la fidélité.

Pour en savoir plus sur ces modifications corrélatives, voir l'exposé-sondage [\*Modifications corrélatives au cadre conceptuel proposé\*](#).

# En bref

*Un aperçu clair et net de l'exposé-sondage du CCSP*

Le Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public

## Prochaines étapes

Date limite de réception  
des commentaires :  
le 12 mai 2021.

### **Pour commenter les propositions**

Voici une occasion unique de vous prononcer sur les concepts qui influenceront la normalisation comptable dans le secteur public pour les années à venir. Consultez [l'exposé-sondage \*Le Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public\*](#) et les divers documents d'accompagnement.

Rendez-vous sur la [plateforme Tribune.FRASCanada.ca](http://plateforme.Tribune.FRASCanada.ca) ou faites parvenir une [lettre de commentaires](#).

Votre opinion nous tient à cœur, et nous accueillerons vos commentaires avec grand intérêt.

### **Personnes-ressources**

Antonella Risi, CPA, CA  
Directrice de projets, Conseil sur la comptabilité dans le secteur public  
Tél. : +1 416 204 3484  
Courriel : [arisi@psabcanada.ca](mailto:arisi@psabcanada.ca)

Martha Jones Denning, CPA, CA  
Directrice de projets, Conseil sur la comptabilité dans le secteur public  
Tél. : +1 416 204 3288  
Courriel : [mjonesdenning@psabcanada.ca](mailto:mjonesdenning@psabcanada.ca)